

Rapport Etude SudVinBio: quels emplois en viticulture biologique?

Louis-Antoine Saïsset, Magali Aubert, Isabelle Piot-Lepetit, Leila Temri

▶ To cite this version:

Louis-Antoine Saïsset, Magali Aubert, Isabelle Piot-Lepetit, Leila Temri. Rapport Etude SudVinBio: quels emplois en viticulture biologique?. [Rapport Technique] 2017. hal-02785352

HAL Id: hal-02785352 https://hal.inrae.fr/hal-02785352v1

Submitted on 4 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.







Quels emplois en viticulture biologique?

Cette étude spécifique à l'emploi en viticulture biologique a été commanditée par SudVinBio auprès de l'Unité Mixte de Recherche MOISA basée à Montpellier. Elle s'appuie sur les données du Recensement Agricole 2010, exhaustives et récemment accessibles, qui portent sur 3 615 exploitations en viticulture bio, soit 70 % des exploitations de ce secteur existant en 2015. Cette analyse quantitative est complétée par une étude qualitative auprès d'experts du secteur, réalisée de mai à juillet 2016. Analysant les ressources humaines en amont de la filière, cette étude révèle, entre autres, que les domaines certifiés AB ont 1,5 fois plus de main d'œuvre que les domaines conventionnels, avec des postes plus stables et à la qualification plus élevée. Elle met en lumière un déficit de personnes formées, avec des disparités métiers fortes, dans un contexte d'engouement pour la viticulture biologique.

Les exploitations viticoles en production biologique dans le paysage français

Pour la campagne 2009-2010, 18 637 exploitations sur les 516 152 exploitations du recensement agricole de 2010, soit 3,6 %, ont une production végétale ou animale certifiée biologique ou en cours de conversion. Parmi ces exploitations, 3 615 sont en viticulture bio, représentant 19,4 % des exploitations françaises en agriculture biologique et 5,2 % des exploitations viticoles françaises.

Les exploitations biologiques sont davantage présentes en arboriculture, maraîchage et viticulture

Parmi les trois secteurs où l'agriculture biologique est la plus présente en France, la viticulture occupe la seconde place en termes de SAU, d'UTA et de PBS¹.

Des exploitations plus grandes avec plus d'UTA en viticulture biologique

Les exploitations en viticulture biologique représentent 7 % de la surface exploitée par la viticulture, 7,6 % du total des emplois (familiaux comme salariés) et 6,5 % de la production brute standard (PBS). 49 % des exploitations viticoles en agriculture biologique sont qualifiées de grandes exploitations contre seulement 37 % en production conventionnelle et 17 % sont considérées comme petites contre 34 % en conventionnel (tableau 1).

En moyenne, une exploitation en viticulture biologique par rapport à une exploitation en viticulture conventionnelle se caractérise par 1,5 fois plus d'UTA, 1,4 fois plus de SAU et 1,2 fois plus de PBS.

Tableau 1 – Les exploitations AB surreprésentées parmi les « grandes » exploitations

| | | Petites exploitations | Exploitations Moyennes | Grandes exploitations | Ensemble | Petites exploitations | Exploitations Moyennes | Grandes exploitations | Ensemble |
|--|---------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------|----------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------|----------|
| | PBS < 25.000€ | 25.000€ < PBS < 100.000€ | PBS > 100.000 | PBS < 25.000€ | | 25.000€ < PBS < 100.000€ | PBS > 100.000 | | |
| | en % | AB | | | Non AB | | | | |
| | Viticulture | 17.12 | 34.05 | 48.82 | 100 | 33.78 | 28.93 | 37.30 | 100 |
| | Ensemble | 29.36 | 38.68 | 31.96 | 100 | 38.39 | 30.05 | 31.56 | 100 |

Source : Agreste – Recensement Agricole 2010

Des exploitations plus diversifiées commercialisant en circuit court et distribuant plus souvent leur production en cave particulière

Même si 15 % des exploitations en viticulture biologique déclarent diversifier leur activité contre 9 % en viticulture conventionnelle, cela ne représente qu'une part relativement faible de leur chiffre d'affaires: moins de 10 % dans 63,5 % des cas et moins de 50 % dans 86,8 % des cas. Par ailleurs, 47,5 % de ces exploitations en viticulture biologique vendent en circuit court contre 28,6 % en conventionnel. La vente directe est réalisée à la ferme dans 70 % des cas, auprès des grandes et moyennes surfaces pour 33 % des exploitations en viticulture biologique et sur les marchés pour 16 % d'entre elles. La production est réalisée à 57,8 % par les caves particulières (54,5 % en conventionnel) et à 36 % par les caves coopératives (37,9 % en conventionnel).

-

¹ Voir les définitions en fin de document.

Des chefs d'exploitation plus diplômés et plus formés

Les chefs d'exploitations en viticulture biologique sont généralement plus formés : 32,7 % d'entre eux ont une formation initiale secondaire agricole et 47,6 % ont une formation initiale secondaire générale (tableau 2). De plus, 19,8 % des chefs d'exploitation viticole biologique déclarent avoir suivi une formation continue.

Tableau 2 – Niveau de formation des chefs d'exploitation

| | | Non bio | Bio |
|-----------|------------------|-------------|-------------|
| | | Viticulture | Viticulture |
| | Aucun | 58,12% | 43,96% |
| Formation | Primaire | 23,84% | 23,35% |
| agricole | Secondaire court | 15,62% | 26,89% |
| | Secondaire long | 2,42% | 5,81% |
| | Aucun | 17,05% | 12,64% |
| Formation | Primaire | 52,43% | 39,75% |
| générale | Secondaire court | 21,71% | 31,67% |
| | Secondaire long | 8,81% | 15,93% |
| Formation | Non | 88,62% | 80,17% |
| continue | Oui | 11,38% | 19,83% |
| En | semble | 100,00% | 100,00% |

Source : Agreste – Recensement Agricole 2010

Mais aussi plus jeunes et plus investis sur leur exploitation

L'âge moyen des chefs d'exploitations en viticulture biologique est de 47,7 ans (52,4 ans en conventionnel). Les viticulteurs en production biologique se déclarent à plus de 70 % chefs d'exploitation à titre principal contre moins de 60 % en viticulture conventionnelle. De plus, 66 % des chefs d'exploitation (60 % en conventionnel) déclarent ne pas avoir d'autre activité.

Produire sous label AB nécessite des emplois spécifiques

Même si la main d'œuvre présente sur l'exploitation est majoritairement familiale, on constate que les exploitations AB sont davantage composées de main d'œuvre salariée que les autres exploitations (tableaux 3 et 4). Plus précisément, ces exploitations privilégient les emplois permanents aux emplois saisonniers.

Tableau 3 - Importance relative de la main d'œuvre

| Poids de | la main | Poids de la main d'œuvre | | |
|-------------------|---------|--------------------------|---------|--|
| d'œuvre familiale | | permanente | | |
| Non AB | AB | Non AB | AB | |
| 75.88 % | 67.31 % | 20.04 % | 28.91 % | |

Source: Agreste - Recensement Agricole 2010

Tableau 4 - Importance relative des emplois salariés permanents

| | Nombre de salariés | | | |
|---------------|--------------------|-------|------|-------|
| Exploitations | 0 | 1 | 2 | > 2 |
| AB | 65,4 % | 14,8% | 6,9% | 12,9% |
| Non AB | 78,4 % | 10,3% | 4,6% | 6,7% |

Source: Agreste - Recensement Agricole 2010

De plus, tout comme les actifs familiaux, les salariés permanents présents sur les exploitations AB relèvent davantage d'une activité à temps complet (tableau 5).

Tableau 5 – Temps de travail des actifs permanents en exploitations viticoles

| | Non AB | AB |
|-------------------------|--------|--------|
| < ¼ temps | 4,46% | 3,31% |
| ¼ - ½ temps | 10,55% | 8,69% |
| ½ - ¾ temps | 12,43% | 11,47% |
| ¾ temps – temps complet | 5,73% | 5,03% |
| Temps complet | 66,83% | 71,49% |

Source : Agreste – Recensement Agricole 2010

La main d'œuvre permanente est peu nombreuse mais plus investie et plus valorisée

Globalement, 65,4 % des exploitations viticoles AB n'ont pas de salariés permanents, mais quand une exploitation en viticulture biologique emploie des salariés, ils sont pour 71,5 % d'entre eux à plein temps et occupent plus souvent des emplois à des niveaux de technicien (10 % en bio contre 6 % en non bio) ou de cadre (7,7 % en bio et 5,4 % en non bio) (tableau 6).

Ces résultats suggèrent un besoin spécifique en termes de main d'œuvre, qu'elle soit familiale ou salariée permanente. Les exploitations AB semblent répondre à des contraintes différentes des non bio dans la mesure où ces actifs ont des niveaux de formation plus élevés et qu'ils sont davantage présents sur l'exploitation.

Tableau 6 – Statut des salariés permanents en exploitations viticoles

| | Non AB | AB |
|------------|--------|--------|
| Cadre | 5,37% | 7,73% |
| Technicien | 6,23% | 10,08% |
| Ouvrier | 86,81% | 80,22% |
| Stagiaire | 1,25% | 1,26% |

Source: Agreste - Recensement Agricole 2010

Un marché du vin biologique en développement et en pleine structuration

Les résultats de l'enquête réalisée auprès d'experts, de mai à juillet 2016, montrent que la structuration de la production aux niveaux local ou régional est un moteur de croissance de la production et donc du marché. Les ventes de vins biologiques à l'export ont, par exemple, progressé de 26 % en valeur entre 2014 et 2015. La structuration de la filière génère ainsi des besoins nouveaux en matière d'emploi.

Mais il existe de grandes disparités régionales dans le développement de la viticulture biologique.

Le marché de ces vins étant également en expansion dans la grande distribution (+ 7,5 % en volume et + 9,5 % en valeur de 2014 à 2015, d'après les données IRI 2016), il existe une croissance réelle permettant de soutenir les 5 000 exploitations viticoles biologiques. Cette croissance nationale est mue par des stratégies d'entreprise différentes selon les bassins de production: il y a, par exemple, une forte dynamique export en Occitanie avec un positionnement de cœur de gamme, tandis qu'on est davantage dans un positionnement de haut de gamme bio pour les Grands Crus Classés de Bordeaux qui se convertissent à l'agriculture biologique.

Pour se former à la viticulture biologique, il existe davantage de possibilités en formation continue

Selon les experts enquêtés, il existe peu ou pas de formations initiales spécifiques à la viticulture biologique. Par contre, la formation continue possède une réelle dynamique. Ainsi d'une manière générale, un bon socle de connaissances et compétences de base est attendu, mais pas forcément de spécialité en viticulture biologique, qui peut être obtenue ultérieurement par des stages dédiés ou dans le cadre de la formation continue une fois en activité. Souvent, une plus grande expérience professionnelle est demandée pour les postes proposés par les exploitations viticoles en production biologique.



Source: Vitijob 2016

Des offres d'emplois équilibrées entre production et commercialisation

Même si les offres d'emplois spécifiques à la viticulture biologique sont difficiles à identifier sur les sites de l'APECITA ou de Vitijob, elles sont en croissance depuis 2014, atteignant 4 à 5 % du total des offres. Celles déposées sur le site de Vitijob concernent dans 58 % des cas des postes amont (production, embouteillage, vinification) et dans 42 % des cas des postes aval (marketing, communication, export, sommellerie). Il y a notamment d'importants besoins en matière de tractoristes. Il faut également noter que les recrutements se font la plupart du temps préalablement à la conversion en viticulture biologique.

Pas assez de personnes formées, mais des disparités métier fortes et un engouement pour la viticulture biologique

De manière générale, il n'y a pas assez de jeunes formés pour répondre à la demande. Il n'existe pas véritablement de formation spécifique en cursus initial. Par ailleurs, les possibilités de métiers sont vastes, notamment avec le développement de l'œnotourisme et du e-commerce. Ces évolutions en cours peuvent dans les prochaines années changer les moteurs de la croissance et de l'emploi dans le secteur de la viticulture biologique.

Actuellement, on peut souligner que les métiers les plus demandés sont, par ordre d'importance, ceux ayant trait à la vinification, puis ceux portant sur le vignoble, suivis de près par les métiers de la vente. L'engouement pour l'AB est indéniable du côté des demandeurs d'emploi puisqu'il y a régulièrement plus de candidatures pour les postes liés à la production bio que pour la production conventionnelle (source : APECITA). Par ailleurs, des difficultés de recrutement existent aux deux bouts de la filière, pour les tractoristes et les agents commerciaux. Enfin, il faut noter que le top 3 des régions qui recrutent concerne, par ordre décroissant, la Provence-Corse, l'Occitanie et enfin la Nouvelle Aquitaine (source : Vitijob).

Etude réalisée pour SudVinBio par :

Magali AUBERT et Isabelle PIOT-LEPETIT, Moisa-Inra, Louis-Antoine SAÏSSET et Leïla TEMRI, Moisa-Montpellier SupAgro.

Méthodologie de l'étude :

1. Etude quantitative : Exploration exhaustive du Recensement Agricole 2010 : Nombre d'exploitations en viticulture biologique et spécificités ?, Quel type de main d'œuvre ?, Quel niveau de formation ? L'étude quantitative est extraite de l'étude:

Aubert M., Piot-Lepetit I., Saïsset L-A., Temri L., (2016).

L'Agriculture biologique : Quelles spécificités d'exploitation ?

Document de travail, MOISA, Juillet 2016

2. Etude qualitative : Exploration prospective par enquêtes auprès d'experts : Quels sont les profils métiers sur les exploitations en viticulture biologique ? Quels sont les profils métiers sur les exploitations en viticulture biologique ? Quelle offre de formation et d'emploi ?

Institutions ayant participé à l'étude : Agence Bio, CFPPA et lycée viticole F. Bazille, Lycée viticole de Nîmes-Rodilhan, Vitijob, APECITA.

Les auteurs de l'étude réalisée pour SudVinBio remercient tous les experts qui ont pris de leur temps pour fournir les éléments de réponses qui ont nourris cette étude.

3. Triangulation des études quantitative et qualitative : Croisement, mise en concordance et synthèse des résultats des deux études.

Quelques définitions pour l'approche quantitative

- Données du recensement agricole 2010 (campagne 2009-2010)

Le recensement agricole se limite aux exploitations qui dépassent le seuil minimum de 1 ha ou de 0.2 ha dans le cadre de cultures spécialisées. Il comprend les surfaces certifiées en agriculture biologique ou en conversion.

- **Surface Agricole Utilisée (SAU)**: La SAU est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).
- *Unité de Travail Annuel (UTA)*: L'UTA permet de cumuler les différents temps de travail sur une exploitation. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.
- **Production Brut Standard (PBS)**: Les surfaces sont valorisées selon des coefficients permettant le calcul de la PBS. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005-2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations selon leur dimension économique. Les petites exploitations correspondent à une PBS inférieure à 25 000 €, les moyennes à une PBS comprise entre 25 000 et 100 000 €, et les grandes à une PBS supérieure à 100 000 €. Par exemple en 2007, 1ha de vigne en Languedoc-Roussillon représente 4 078 € de PBS, en Bourgogne 34 518 € de PBS et en Alsace 29 716 € de PBS.

Les activités de *diversification* regroupent les activités lucratives de l'exploitant autres que directement agricoles comme la transformation de produits agricoles, l'aquaculture, le travail à façon ou l'agro-tourisme. La viniculture est toutefois considérée comme une production agricole et non comme une transformation.

Le *circuit court* est un des modes de commercialisation des produits agricoles de l'exploitation destinés à l'alimentation. Il englobe la vente directe du producteur au consommateur et la vente indirecte, avec un seul intermédiaire.

Contact : Louis-Antoine SAÏSSET, Moisa-Montpellier SupAgro, UMR 1110, 2 place Pierre Viala, Bât 26, 34060 Montpellier cedex 2, France, louis-antoine.saisset@supagro.fr